

# CARENE

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET USEES, REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS**

Par arrêté n° 2019-00214 du 23 juillet 2019, est ouverte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) une **enquête publique unique** portant sur :

- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : document de planification qui organise le développement du territoire et définit les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols ;
- l'élaboration des zonages d'assainissement des eaux pluviales (qui fixe pour chaque unité géographique les solutions les mieux adaptées à leur gestion) et des eaux usées (qui définit pour chaque Commune les secteurs qui seront desservis ou non en assainissement collectif) ;
- la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui définit les objectifs en termes de déplacements et propose un plan d'actions.

***Du mardi 20 août 2019 à 9h00 au lundi 23 septembre 2019 à 18h00 inclus.***

La Commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif de Nantes est composée de son Président, M. Gilbert FOURNIER, cadre retraité de l'agroalimentaire et des membres titulaires : M. Jany LARCHER, retraité de la DDTM, M. Jean-Pierre JOUTARD, ingénieur des arts et métiers, retraité, M. Gérard LAFAGE, ingénieur divisionnaire des TP Etat, retraité et M. Alain RINEAU, directeur de collège, retraité. En cas d'empêchement de M.FOURNIER, la présidence de la commission sera assurée par M. Jany LARCHER.

Les dossiers d'enquête papier seront mis à disposition du public, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, à la CARENE, siège de l'enquête et dans chacune des Mairies principales des communes du territoire : Besné, Donges, La Chapelle-des-Marais, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire, Trignac. Le public pourra formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Les dossiers d'enquête numériques pourront être consultés en ligne depuis le site internet de la CARENE : [www.agglo-carene.fr](http://www.agglo-carene.fr). Le public pourra formuler ses observations et ses propositions 7j/7, 24h/24 depuis le 1<sup>er</sup> jour de l'enquête à 9h et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 18h sur le registre numérique à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/carene>. Dans chacun des lieux d'enquête, un poste informatique sera tenu à disposition du public pour y consulter les dossiers d'enquête et formuler ses observations.

Le public pourra adresser ses observations par écrit à l'adresse suivante : CARENE - 4 avenue Commandant l'Herminier - 44 606 Saint-Nazaire Cedex en précisant « à l'attention de la Commission d'enquête PLUi, PDU, zonages d'assainissement, eaux pluviales ou eaux usées » ou par courrier électronique envoyé à l'adresse internet suivante : [carene@registre-dematerialise.fr](mailto:carene@registre-dematerialise.fr).

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers ainsi que par courriers papiers et électroniques, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé, à l'adresse mentionnée précédemment. Pour être recevables, elles devront être reçues pendant la durée de l'enquête.

L'évaluation environnementale du PLUi et son résumé non technique, qui figurent dans le rapport de présentation, font partie du dossier d'enquête publique. Il en est de même pour l'évaluation environnementale du Plan de Déplacements Urbains. Les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ont été dispensés d'évaluation environnementale après examen au cas par cas. Les avis de l'autorité environnementale relatifs à ces documents sont joints aux dossiers d'enquête.

La Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours lieux et heures suivants :

| <b>jours</b>    | <b>dates</b> | <b>lieux</b>                                   | <b>horaires</b>        |
|-----------------|--------------|--|------------------------|
| <b>mardi</b>    | 20/08/19     | CARENE<br>PORNICHET                            | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>jeudi</b>    | 22/08/19     | SAINT-NAZAIRE<br>DONGES                        | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>vendredi</b> | 23/08/19     | SAINT-ANDRE-DES-EAUX<br>BESNE                  | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>lundi</b>    | 26/08/19     | MONTOIR-DE-BRETAGNE<br>TRIGNAC                 | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>mercredi</b> | 28/08/19     | SAINT-JOACHIM<br>LA CHAPELLE-DES-MARAIS        | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>vendredi</b> | 30/08/19     | PORNICHET<br>SAINT-NAZAIRE                     | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>samedi</b>   | 31/08/19     | SAINT-ANDRE-DES-EAUX                           | 09h - 12h              |
| <b>lundi</b>    | 02/09/19     | TRIGNAC<br>DONGES                              | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>mercredi</b> | 04/09/19     | LA CHAPELLE-DES-MARAIS<br>MONTOIR-DE-BRETAGNE  | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>vendredi</b> | 06/09/19     | BESNE<br>SAINT-JOACHIM                         | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>samedi</b>   | 07/09/19     | SAINT-MALO-DE-GUERSAC                          | 09h - 12h              |
| <b>lundi</b>    | 09/09/19     | DONGES<br>SAINT-NAZAIRE                        | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>mercredi</b> | 11/09/19     | SAINT-ANDRE-DES-EAUX<br>LA CHAPELLE-DES-MARAIS | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>vendredi</b> | 13/09/19     | MONTOIR-DE-BRETAGNE<br>SAINT-MALO-DE-GUERSAC   | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>samedi</b>   | 14/09/19     | PORNICHET                                      | 09h - 12h              |
| <b>lundi</b>    | 16/09/19     | BESNE<br>SAINT-JOACHIM                         | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>jeudi</b>    | 19/09/19     | SAINT-MALO-DE-GUERSAC<br>PORNICHET             | 09h - 12h<br>14h - 17h |
| <b>samedi</b>   | 21/09/19     | SAINT-NAZAIRE                                  | 09h - 12h              |
| <b>lundi</b>    | 23/09/19     | TRIGNAC  | 09h - 12h              |
|                 |              | CARENE   | 14h - 18h              |

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées, au siège de la CARENE, auprès :

- du Pôle planification, pour les informations relatives au PLUi (Tél : 02.51.16.48.14).
- de la Direction de la Mobilité, de l'Espace Public et de l'Immobilier, pour les informations liées à la procédure et au projet de PDU (Tél : 02.51.16.47.24)
- de la Direction du Cycle de l'Eau, pour les informations liées à la procédure et aux projets de zonages d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées (tel : 02.40.22.43.74 ou 02.40.17.83.00)

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, les documents, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis, seront approuvés par délibérations du Conseil communautaire. Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la CARENE, dans chacun des lieux d'enquête et sur le site du registre dématérialisé.